PROMEA caisse de pension
Baslerstrasse 60, 8048 Zürich
www.promea.ch

Contrat relatif à une communauté de vie similaire au mariage

Le présent contrat a été conçu pour assurer, dans certaines conditions, les prestations de survivant pour le partenaire de la personne assurée ou bénéficiant d'une rente de vieillesse conformément au Règlement de prévoyance de PROMEA caisse de pension.

Personne assurée

Nom et prénom _____

N° d'assurance **756.** _____

Compagnon de vie

Nom et prénom _____

N° d'assurance **756.** _____

Nous avons un ménage commun depuis _____

Adresse exacte _____

Les personnes soussignées confirment leur communauté de vie et avoir fait ménage commun sans interruption à l'adresse susmentionnée depuis la date indiquée ci-dessus.

Les personnes soussignées s'engagent à se soutenir réciproquement sur le plan personnel et financier pendant la durée de leur communauté de vie avec ménage commun. Chacune des deux parties contractantes contribue selon ses facultés aux coûts de la vie, y compris aux coûts du ménage commun. Si la PROMEA caisse de pension doit fournir des prestations, elle est en droit de contrôler le droit aux prétentions sur la base des conditions réelles au moment du décès de la personne assurée.

Les parties contractantes ont pris connaissance du mémento et des conditions qui y figurent.

Signatures

Lieu et date _____

Signature du compagnon de vie

_____

Signature de la personne assurée

_____

Authentification des deux signatures par un organisme officiel ou un notaire

Lieu et date _____

Organisme officiel ou un nortaire

_____

Le présent contrat doit être rempli du vivant des deux personnes intéressées et conservé dans un endroit adéquat (dépôt chez le notaire, par ex.)

Le partenaire survivant a trois mois au plus après le décès de la personne assurée pour faire valoir ses droits aux prestations de survivant. La demande doit être adressée par écrit à PROMEA caisse de pension, Baslerstrasse 60, 8048 Zürich.

La demande écrite doit être accompagnée des documents suivants:

a) Contrat relatif à une communauté de vie similaire au mariage
b) Preuve du ménage commun (bail à loyer ou confirmation de domicile des deux partenaires)
c) Confirmation de l'état civil des deux partenaires
d) Documents (jugement de divorce, décisions donnant droit à une rente, etc.) qui permettent de vérifier une éventuelle surassurance